



17 février 2026

Présenté par le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité

Original : Anglais

Traité sur le commerce des armes
Douzième Conférence des États Parties
Genève, 24-28 août 2026

Chers délégués,

1. En notre qualité de Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU), nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint le projet d'ordre du jour annoté de la réunion du WGTU organisée en vue de la CEP12, qui se tiendra le 18 mars 2026 à Genève (Suisse). Afin de faciliter le bon déroulement des préparatifs des délégations en vue de la réunion, les Coprésidents souhaitent rappeler et souligner quelques points, ainsi que fournir des questions préparatoires à examiner.

2. Tout d'abord, nous rappelons à l'ensemble des délégations que les **points sur les activités visant à promouvoir l'universalisation** ont toujours constitué un élément important des réunions du WGTU, et qu'il en ira de même à l'avenir. Les Coprésidents ouvriront cette séance en présentant un point sur leurs activités et accueilleront les points de situation communiqués par l'ensemble des parties prenantes. Outre ces informations, nous invitons également les États Signataires ainsi que les autres États souhaitant s'exprimer à informer le Groupe de travail de leur participation aux activités d'universalisation ou des mesures prises en vue de la ratification ou de l'adhésion.

3. Ensuite, les Coprésidents rappellent le « **plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation du TCA** », salué par la CEP10 pour orienter les discussions sur l'universalisation du Traité et les efforts de sensibilisation des parties prenantes au TCA au cours des cycles de la CEP11 à la CEP13¹. En tant que groupe de travail chargé d'administrer le plan de travail, d'en surveiller et d'en orienter la mise en œuvre, nous examinerons les progrès accomplis et envisagerons d'éventuelles initiatives supplémentaires. Pour aller dans le sens de l'importance accordée par la CEP11 à la coopération et à l'engagement régionaux comme instruments clés pour inciter les États à adhérer au Traité, la réunion comprendra une table ronde mettant en évidence le rôle des acteurs régionaux dans les efforts d'universalisation. Les participants à cette table ronde seront annoncés ultérieurement par la Présidente de la CEP12.

Nous attirerons également l'attention sur un élément crucial du plan de travail, à savoir la demande faite à toutes les parties prenantes au TCA d'informer le Secrétariat bien à l'avance des efforts bilatéraux, multilatéraux et régionaux prévus en matière d'universalisation, une discussion étant programmée sur les moyens de renforcer cet échange d'informations.

4. En complément du plan de travail, la CEP11 a également adopté plusieurs **recommandations et suggestions contenues dans le document de travail du Président de la CEP11 intitulé « *Priorité à***

¹ Voir le paragraphe 27 (a) du rapport final de la CEP10 ([ATT/CSP10/2024/SEC/807/Conf.FinRep](https://www.thearmstradetreaty.org/att/csp10/2024/sec/807/conf.finrep)). Le plan de travail a été accueilli favorablement et figure à l'annexe A du rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10 ([ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/801/Conf.Rep](https://www.thearmstradetreaty.org/att/csp10/wgtu/2024/chaire/801/conf.rep)). Il est disponible dans toutes les langues des Nations Unies dans la section *Tools and Guidelines* (Outils et directives) du site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

l'universalisation² ». Si nous encourageons les délégations à inclure les activités connexes dans leurs interventions dans le cadre du point consacré aux mises à jour sur l'universalisation, la réunion du WGTU sera également l'occasion d'examiner des idées visant à poursuivre la mise en œuvre des recommandations et suggestions mentionnées, reproduites à l'[Annexe A](#) du projet d'ordre du jour annoté ci-joint.

5. Enfin, le WGTU continuera à mener des **discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/adhésion et d'intégration dans le droit national**, conformément à ce qui a été décidé par la CEP10³. Suite aux encouragements formulés dans le rapport final de la CEP11 et à l'appel à présentations émis par la Présidente de la CEP12 le 3 décembre 2025, la Présidente de la CEP12 annoncera ultérieurement les États Parties et autres parties prenantes qui feront des présentations. Les questions pratiques relatives à la ratification/l'adhésion et à l'intégration pour ces discussions sont reproduites à l'[Annexe B](#) du projet d'ordre du jour annoté ci-joint.

6. Afin de permettre une discussion constructive au cours de la réunion du WGTU du 18 mars 2026, les délégations sont invitées à examiner les questions suivantes dans le cadre de la préparation de leurs interventions :

- ***Votre délégation a-t-elle entrepris des activités visant à promouvoir l'universalisation du TCA depuis la CEP11 ? Votre délégation a-t-elle prévu ou souhaite-t-elle proposer de telles activités ?***
- ***Votre délégation dispose-t-elle d'informations à partager au sein du groupe de travail concernant l'état des ratifications et des adhésions dans les États sur lesquels portent les efforts d'universalisation du TCA⁴ ?***
- ***Votre délégation a-t-elle des propositions à faire pour améliorer l'échange d'informations sur les activités d'universalisation entre les parties prenantes au TCA et le Secrétariat du TCA ?***
- ***Votre délégation a-t-elle pris des initiatives pour mettre en œuvre les recommandations et suggestions figurant à l'[Annexe A](#), ou souhaite-t-elle proposer de telles initiatives ?***
- ***Votre délégation souhaiterait-elle échanger sur des pratiques, des difficultés, des contraintes ou des opportunités de coopération et d'assistance internationales liées au thème de la discussion structurée, « Pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration », en tenant compte des questions pratiques figurant à l'[Annexe B](#) ?***

Étant donné que ces questions correspondent à différents points de l'ordre du jour, les délégations sont invitées à structurer leurs interventions en conséquence, en veillant à ce que chacune traite spécifiquement le sujet discuté.

Les délégations souhaitant soumettre des propositions ou des suggestions pour discussion

² Contenu dans le document [ATT/CSP11/2025/PRES/825/Conf.WP.UNIV](#). Voir aussi le paragraphe 23 du rapport final de la CEP11 ([ATT/CSP11/2025/SEC/834/Conf.FinRep/Rev.](#)).

³ Voir le paragraphe 27 (b) du rapport final de la CEP10 ([ATT/CSP10/2024/SEC/807/Conf.FinRep](#)). La liste de questions pratiques sur la ratification/l'adhésion et sur l'intégration pour ces discussions a été accueillie favorablement et figure à l'annexe B du rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP10 ([ATT/CSP10.WGTU/2024/CHAIR/801/Conf.Rep](#)). Elle figure à l'[Annexe B](#) du projet d'ordre du jour annoté et est consultable dans toutes les langues des Nations Unies dans la section *Tools and Guidelines* (Outils et directives) du site web du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

⁴ Il s'agit notamment des États de la région Asie-Pacifique qui ne font pas encore partie du Traité, ainsi que des États Signataires de toutes les autres régions. La liste complète de ces États figure à l'[Annexe C](#) du projet d'ordre du jour annoté ci-joint.

pendant la réunion sont invitées à les transmettre par écrit au Secrétariat du TCA par courrier électronique (info@thearmstradetreaty.org) avant le 5 mars 2026.

Les Coprésidents se réjouissent à la perspective d'une discussion approfondie et tournée vers l'avenir en mars, visant à renforcer notre engagement commun en faveur de l'universalisation du Traité.

Cordialement,

Madame Tsholofelo TSHEOLE, Représentante permanente adjointe de l'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales en Suisse, Présidente de la Douzième Conférence des États Parties

Monsieur l'Ambassadeur Carlos FORADORI, Représentant permanent de l'Argentine auprès du Bureau des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Président de la Onzième Conférence des États Parties

Coprésidents du Groupe de travail du TCA sur l'universalisation du Traité



17 février 2026

Présenté par le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité

Original : **Anglais**

Traité sur le commerce des armes

Douzième Conférence des États Parties

Genève, 24-28 août 2026

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIVERSALISATION DU TRAITÉ (WGTU)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ POUR LA RÉUNION DU 18 MARS 2026

Mercredi 18 mars 2026, 15 h - 18 h

1. Ouverture de la réunion et adoption du projet d'ordre du jour annoté

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les délégations auront la possibilité de faire part de leurs remarques sur le présent projet d'ordre du jour annoté et de proposer des points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour sous la rubrique « Questions diverses ».

2. Point du Secrétariat du TCA sur l'état des ratifications et des adhésions

*Au titre de ce point de l'ordre du jour, le WGTU examinera **la situation de la participation au TCA** et évaluera les progrès réalisés depuis le dernier point de situation présenté à la CEP10. À cette fin, le Secrétariat du TCA fera le point sur l'état actuel des ratifications et des adhésions.*

3. Point sur les activités des Coprésidents du WGTU visant à promouvoir l'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents informeront le WGTU des résultats de la table ronde sur l'universalisation du TCA, qui s'est tenue le XXX XXXX 2026, organisée par le Secrétariat du TCA en collaboration avec la présidence de la CEP12, les Coprésidents du WGTU et avec le soutien de l'Union européenne. Les Coprésidents donneront aussi un aperçu des autres activités d'universalisation qu'ils ont entreprises depuis la CEP11.

4. Point sur les efforts des États visant à promouvoir l'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents inviteront les États Parties à informer le WGTU des activités qu'ils ont entreprises pour promouvoir l'universalisation du TCA depuis la CEP11. Les Coprésidents accueillent également favorablement les interventions des États Signataires et d'autres États désireux d'informer le groupe de travail de leur participation à des activités d'universalisation ou des mesures prises en vue de la ratification ou de l'adhésion.

5. Efforts fournis par d'autres parties prenantes au TCA dans le but de promouvoir l'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents inviteront les organisations internationales et régionales ainsi que les organisations de la société civile et de l'industrie à informer le WGTU des activités qu'elles ont entreprises pour promouvoir l'universalisation du TCA.

6. Mise en œuvre du plan de travail du WGTU concernant les efforts d'universalisation du TCA

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Coprésidents organiseront d'abord une table ronde sur le rôle des acteurs régionaux dans les activités d'universalisation.

Ensuite, le WGTU organisera un échange de vues sur : i) les moyens d'améliorer l'échange d'informations sur les activités d'universalisation entre les parties prenantes du TCA et le Secrétariat du TCA; et ii) les initiatives visant à mettre en œuvre les recommandations et suggestions contenues dans l'[Annexe A](#).

7. Ratification/adhésion et pratiques nationales d'intégration

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le WGTU poursuivra ses discussions structurées sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration, comme décidé par la CEP10, en tenant compte des questions pratiques de ratification/adhésion et d'intégration qui ont été accueillies favorablement par la CEP10.

*De manière générale, le WGTU abordera les aspects pratiques de la ratification/l'adhésion et de l'intégration du TCA dans leur globalité. Concrètement, le WGTU examinera la manière dont les États Parties abordent le processus de ratification ou d'adhésion, ainsi que le processus visant à évaluer si leurs lois, réglementations et politiques nationales sont conformes aux exigences du Traité et, si nécessaire, le processus visant à assurer la conformité avec le Traité. Les aspects centraux seront les sujets interconnectés suivants : « **le rôle de l'exécutif** », « **le rôle du parlement** », « **les processus législatifs** » et « **les processus de consultation nationale** », tous en relation avec la ratification/l'adhésion et l'intégration nationale.*

*La Présidente commencera par présenter une synthèse de la thématique concernée et des questions pratiques de ratification/d'adhésion et d'intégration associées, qui est jointe au présent projet d'ordre du jour annoté en tant qu'[Annexe B](#). Ensuite, un conférencier invité lancera la discussion en présentant le rôle important des parlements dans l'universalisation. À la suite de cet exposé introductif, les États Parties feront des présentations **sur leurs pratiques nationales en matière de ratification/adhésion et d'intégration**, en s'appuyant sur les questions figurant à l'[Annexe B](#). Ceci sera suivi d'une **séance de questions-réponses et d'échanges** sur d'autres pratiques nationales, difficultés et contraintes, les possibilités de **coopération et d'assistance internationales** et les questions qui mériteraient une clarification supplémentaire au sein du WGTU.*

8. QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE A**RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS CONCERNANT LA THÉMATIQUE « PRIORITÉ À L'UNIVERSALISATION »**

La Onzième Conférence des États parties (CEP11) a décidé de :

- a. Encourager les États Parties et les autres parties intéressées, le cas échéant et sur une base strictement volontaire, à inscrire le TCA à l'ordre du jour des réunions bilatérales, régionales et infrarégionales, ainsi qu'à promouvoir les échanges entre pairs, les missions de partage d'informations et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre et l'universalisation du Traité. Ces échanges pourraient être facilités par des organisations régionales, des ateliers conjoints ou des initiatives de sensibilisation ciblées, en particulier à l'intention des États non membres qui sont en cours d'adhésion ou de ratification.
- b. Encourager le Secrétariat, les États Parties et les futurs Présidents à maintenir et à renforcer le partenariat stratégique avec l'Union interparlementaire (UIP), notamment par le biais d'activités de plaidoyer conjointes visant à impliquer les parlementaires dans les objectifs d'universalisation du TCA. Cette collaboration pourrait être axée sur la sensibilisation, le soutien à l'alignement législatif et l'encouragement de la volonté politique en vue de la ratification et de la mise en œuvre effective du TCA. Les expériences tirées des récents échanges avec l'UIP pourraient servir de base à une future coopération.
- c. Encourager le Secrétariat et les futurs Présidents, dans la limite des ressources disponibles, à élaborer des campagnes de sensibilisation ciblées en utilisant des outils numériques, des plateformes de réseaux sociaux et des médias traditionnels pour mettre en évidence l'impact humanitaire et les réalisations du TCA. Des initiatives telles que les activités organisées à l'occasion de l'anniversaire du TCA, « ATT@10 », pourraient servir de modèle pour des efforts soutenus de sensibilisation de publics divers, tels que la société civile, le milieu universitaire et le grand public.
- d. Encourager les États Parties à poursuivre la promotion d'un dialogue inclusif avec les principales parties prenantes, telles que l'industrie, le monde universitaire, les médias et la société civile, à l'appui de la mise en œuvre et de l'universalisation du TCA. Ces efforts pourraient comprendre des dialogues multipartites, des ateliers de renforcement des capacités et des initiatives de collaboration pour relever les défis liés aux contrôles des transferts d'armes.
- e. Encourager les États Parties et les autres parties prenantes à promouvoir le leadership et la participation significative des jeunes dans les efforts liés au TCA, et à s'engager avec les survivants et les communautés affectées dans le cadre de stratégies d'universalisation inclusives.
- f. Demander aux États Parties et d'autres parties prenantes d'envisager d'identifier des personnalités publiques et des voix influentes pour servir d'ambassadeurs de bonne volonté ou de champions pour le TCA, afin d'accroître la visibilité du Traité, de toucher de nouveaux publics et de renforcer le soutien de l'opinion publique.

ANNEXE B

LISTE DE QUESTIONS PRATIQUES SUR LA RATIFICATION/L'ADHÉSION ET SUR L'INTÉGRATION

Comme indiqué ci-dessus, les questions pratiques de mise en œuvre sont fournies pour encadrer les contributions/présentations des délégations sur les pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration.

Ratification/adhésion

1. Pouvez-vous expliquer le processus de ratification ou d'adhésion au TCA de votre État et les éventuelles difficultés qu'il a dû surmonter ? Quels ministères, départements et/ou agences ont été impliqués dans le processus ? Qui a amorcé le processus ? La société civile ou l'industrie ont-elles été impliquées dans le processus ?
2. La ratification ou l'adhésion a-t-elle nécessité l'implication formelle du Parlement ?
3. La ratification ou l'adhésion de votre État a-t-elle été subordonnée à la conformité de vos lois, réglementations et politiques nationales avec le Traité ?

Mise en œuvre

4. Comment la conformité des lois, réglementations et politiques nationales de votre État avec le Traité et les besoins de votre État en matière de mise en œuvre ont-ils été évalués ? Un processus d'évaluation formel a-t-il été mis en place ? Si oui, quels ministères, départements et/ou agences ont été impliqués dans ce processus ? Le Parlement, la société civile et/ou l'industrie ont-ils également été impliqués ? Quel a été le résultat de ce processus (par exemple, un document de réflexion, une feuille de route ou un plan d'action) ?
5. La mise en œuvre du Traité par votre État a-t-elle fait intervenir l'élaboration de nouvelles lois et réglementations et/ou la modification de lois et réglementations existantes ? Pouvez-vous expliquer les étapes du processus législatif, y compris l'implication des ministères, départements et/ou agences concernés et les consultations de la société civile et/ou de l'industrie ?
6. L'élaboration de nouvelles lois et réglementations et/ou la modification de lois et réglementations existantes ont-elles fait intervenir la création formelle de nouvelles institutions chargées de la mise en œuvre du Traité ou l'attribution d'un mandat officiel à des institutions existantes (avec la mise en place éventuelle d'accords interinstitutions) ?

Coopération et assistance internationales

7. Existe-t-il des contributions spécifiques que la coopération internationale entre les États (Parties) et/ou de nouvelles discussions dans le cadre du processus du TCA pourraient apporter pour faciliter ou soutenir la ratification/l'adhésion et l'intégration du Traité ?
8. Votre État est-il en mesure de fournir une assistance à d'autres États Parties en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration du Traité ? Votre État a-t-il besoin d'une assistance en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration du Traité ou a-t-il déjà reçu une

assistance à ce sujet dans le passé, par l'intermédiaire du VTF ou d'un autre prestataire d'assistance internationale ? Dans ce dernier cas, pourriez-vous donner des précisions à ce sujet ?

ANNEXE C

ÉTATS SUR LESQUELS PORTENT LES EFFORTS D'UNIVERSALISATION DU TCA⁵

<i>États Signataires dans la région Asie-Pacifique (10)</i>	<i>Autres États dans la région Asie-Pacifique (31)</i>	<i>États Signataires dans d'autres régions (15)</i>
Bahreïn	Arabie saoudite	Angola
Bangladesh	Brunei	Burundi
Cambodge	RPDC	Comores
Malaisie	Fidji	Congo
Mongolie	Inde	Djibouti
Nauru	Indonésie	Eswatini
Singapour	Iran	Haïti
Thaïlande	Irak	Israël
Turquie	Jordanie	Kiribati
Émirats Arabes Unis	Koweït	Libye
	Kirghizistan	Rwanda
	Laos	Ukraine
	Iles Marshall	Tanzanie
	Micronésie	États-Unis d'Amérique ⁶
	Birmanie	Zimbabwe
	Népal	
	Oman	
	Pakistan	
	Papouasie Nouvelle Guinée	
	Qatar	
	Arabie Saoudite	
	Iles Salomon	
	Sri Lanka	
	République arabe syrienne	
	Tadjikistan	
	Timor oriental	
	Tonga	
	Turkménistan	
	Ouzbékistan	
	Vietnam	
	Yémen	

⁵ Voir les dispositions 5 et 6 et l'annexe du plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation du TCA, disponibles dans toutes les langues des Nations Unies dans la section *Tools and Guidelines* (Outils et directives) du site web du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/tools-and-guidelines.html>.

⁶ Cet État a signé le Traité, mais n'a plus l'intention de devenir un État Partie.